

Mission Permanente de la
République du Cameroun auprès
des Nations Unies



Permanent Mission of the Republic
of Cameroon to the United Nations

79^{eme} Session de l'Assemblée Générale des Nations Unies

Sixième Commission

**Point 76 de l'ordre du jour « responsabilité pénale des
fonctionnaires et des experts en mission des Nations
Unies»**

**Déclaration du Cameroun faite par
Onésime Alain Ndi Bitan
Deuxième Conseiller**

New York, 14 octobre 2024

Monsieur le Président,

Ma délégation vous sait gré de l'opportunité que vous lui accorder de prendre part à ce débat.

Le Cameroun se rallie aux déclarations qui ont été prononcées au nom du Mouvement des Non-alignés par l'Iran et au nom du Groupe des États d'Afrique par l'Ouganda et souhaiterait partager quelques éléments à titre national.

Monsieur le Président,

Ma délégation félicite le Secrétaire Général pour les Rapports A/79/185 et A/79/189, qui décrivent les politiques et procédures adoptées par l'Organisation des Nations Unies pour le traitement des allégations crédibles d'infractions imputables à un fonctionnaire ou expert en mission des Nations Unies.

On se rend bien compte, à la lecture de ces documents, que des efforts sont faits par les organes et institutions concernés pour fournir des informations à jour. Ce qui nous donne une vue globale de l'évolution de ce sujet important au sein de l'organisation.

Le sentiment général qui se dégage d'ailleurs de ces rapports est qu'il y a une adhésion générale et un attachement positif à la une politique de tolérance zéro à l'égard des fautes et infractions imputables aux fonctionnaires et experts en mission des Nations Unies.

C'est l'occasion pour ma délégation d'apprécier positivement les mesures internes adoptées y compris la désignation par plusieurs organes et institutions de coordonnateurs pour les questions de déontologie et de discipline.

Monsieur le Président,

Ma délégation voudrait en profiter pour réitérer son soutien à la tolérance zéro du Secrétaire général. On ne le dira jamais assez, l'Organisation des Nations Unies devrait incarner les valeurs d'intégrité et de probité et inspirer de la confiance et de l'exemplarité auprès des peuples et communautés qu'elle sert.

Monsieur le Président,

Après les développements consécutifs que ma délégation a faits sur cette question au cours de nos sessions antérieurs, elle voudrait cette fois-ci insister sur la nécessité pour l'Organisation des Nations Unies de consolider ses efforts en matière de prévention des risques d'infractions, qui est un aspect pour lequel elle déploie déjà des efforts remarquables.

D'abord, il est important pour l'organisation des Nations Unies de rappeler, de façon constante, à tous les membres du personnel, dans une démarche pédagogique, leur devoir de respecter les normes de conduite les plus élevées, notamment la législation et les lois des pays hôtes. Ils doivent être sensibilisés sur le fait que les privilèges et immunités dont ils bénéficient leur sont conférés dans l'unique intérêt de l'Organisation et ne les dispensent pas de respecter le droit national, ni ne les soustraient de toute poursuite.

Ma délégation encourage dans cette optique les formations obligatoires offertes aux membres du personnel sur les différentes questions déontologiques, ainsi que la poursuite des activités de sensibilisation destinées au personnel, à l'instar des nombreux dialogues organisés chaque année, qui leur permettent de se familiariser avec les normes de conduite des Nations Unies, à l'obligation qui leur est faite de dénoncer les fautes, à la manière d'y procéder et à la protection à laquelle ils ont droit au titre des mesures contre les représailles.

Ensuite, les personnels de l'organisation devant faire preuve des plus hautes qualités d'intégrité et de probité, il serait crucial de renforcer les procédures de vérification des antécédents judiciaires au cours des phases de recrutement. Ma délégation se réjouit des efforts entrepris dans ce sens par l'organisation, mais en appelle à une vigilance davantage soutenue. A ce titre, une coopération renforcée avec les États s'avère décisive, afin que leurs services compétents respectifs puissent répondre, de façon prompt, aux demandes éventuelles d'informations initiées par l'organisation sur les antécédents judiciaires des candidats.

Monsieur le Président,

Pour sa part, le Cameroun dont les ressortissants sont employés par les Nations Unies et qui est un pourvoyeur de contingents demeure à l'avant-garde de la prévention des risques de d'infractions imputables aux fonctionnaire ou experts en mission des Nations Unies.

Le Cameroun possède une législation dissuasive qui comporte des dispositions étendant la compétence de ses juridictions aux infractions commises par ses nationaux à l'extérieur.

Dans le même sens et en ce qui concerne la formation et les normes de conduite, le Cameroun, depuis 2008, abrite l'École Internationale des Forces de Sécurité (EIFORCES) qui est un Centre régional spécialisé aux techniques de maintien de la paix. Il organise chaque année, des sessions de formation et de sensibilisation des policiers, gendarmes et civils du continent africain, sur les principes et procédures, notamment le "*Principe de tolérance zéro*" des Nations Unies.

Monsieur le Président,

Pour conclure, ma délégation continuera de travailler avec toutes les délégations de manière constructive et inclusive à l'effet de faire progresser cette question au sein de l'organisation. Le Cameroun maintiendra aussi une collaboration étroite avec les Nations Unies dans le cadre d'un échange d'information tant dans le cadre de la prévention des infractions que dans et dans celui de la facilitation des enquêtes et poursuites, ainsi que de la protection des victimes et des témoins au cours des procédures.

Je vous remercie de votre bienveillante attention